



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9324^e séance

Jeudi 18 mai 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Baeriswyl (Suisse)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis	M. Abushahab
Équateur	M. Montalvo Sosa
États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Gabon	M ^{me} Bongo
Ghana	M. Boateng
Japon	M ^{me} Shino
Malte	M. Camilleri
Mozambique	M. Afonso
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2631 (2022)
(S/2023/340)

Trente-septième rapport établi par le Secrétaire général en application
du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité
(S/2023/341)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2631 (2022) (S/2023/340)

Trente-septième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2023/341)

La Présidente : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Iraq à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Jeanine Hennis-Plasschaert, Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq et Cheffe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq ; et M^{me} Khanim Latif, fondatrice et Directrice de l'organisation Asuda for Combating Violence against Women.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/340, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2631 (2022), et sur le document S/2023/341, qui contient le trente-septième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Jeanine Hennis-Plasschaert.

M^{me} Hennis-Plasschaert (*parle en anglais*) : À l'approche du prochain renouvellement du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, je saisis cette occasion pour passer un peu en revue la situation et, surtout, pour envisager l'avenir.

Au cours des derniers mois, de nombreuses personnes et entités ont analysé les événements qui ont secoué l'Iraq il y a 20 ans, ainsi que ce qu'il s'est passé depuis. Rares sont celles et ceux qui nieraient que la trajectoire suivie par le pays a été très accidentée, une trajectoire au cours de laquelle, en plus de l'aggravation des fragilités existantes, héritées des décennies

précédentes, de nouvelles faiblesses sont apparues au grand jour. Si beaucoup ont reconnu que l'Iraq, tout au long de son histoire, a surmonté des périodes très sombres, ils ont également affirmé que les facteurs d'instabilité dans le passé plus récent du pays sont restés, pour la plupart, les mêmes, à savoir des facteurs tels que la corruption, la faible gouvernance, la présence d'acteurs armés non étatiques, l'impunité, la politique partisane, la mauvaise prestation de services, les inégalités, le chômage et une dépendance excessive à l'égard du pétrole. Cela étant dit, l'énorme potentiel de l'Iraq a également été largement mis en évidence, de même que l'idée selon laquelle c'est maintenant qu'il faut agir, réaffirmant ainsi que la confirmation du Gouvernement iraquien, en octobre dernier, a inauguré une période extrêmement propice. La question est donc de savoir où en sont les choses à l'heure actuelle.

Comme je l'ai indiqué dans mon dernier exposé au Conseil en février (voir S/PV.9253), le Gouvernement a montré qu'il était déterminé à s'attaquer à un certain nombre de questions urgentes que je viens d'évoquer, et cela demeure vrai. Il se concentre sur ses priorités fondamentales et s'efforce d'éviter les distractions susceptibles d'ébranler la stabilité politique actuelle.

Cela dit, nous n'en sommes bien sûr qu'au début, et nous n'avons pas de boule de cristal pour prédire les facteurs inconnus, qui pourraient notamment inclure l'essor de fauteurs de troubles potentiels. Comme je ne cesse de le souligner, ce que nous savons, c'est que tout gouvernement dans cette position a besoin de temps, ce qui, en soi, est déjà un défi. Alors qu'il y a peu de tolérance, voire aucune, pour le retour au statu quo qui existait avant octobre 2022, la dure réalité, c'est qu'il n'y a pas de temps à perdre. De ce fait, je ne peux que souligner la nécessité d'un engagement sans faille de la part d'un large éventail d'acteurs, l'importance de faire passer l'intérêt national avant celui de tout individu ou de toute partie, le rôle essentiel des institutions publiques indépendantes et la nécessité d'un espace civique actif, autonome et protégé.

Le programme gouvernemental, approuvé par tous les partis de la coalition réunis au sein de la Coalition pour l'Administration de l'État, fait oeuvre de pionnier. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de désaccords ou de querelles, comme c'est le cas dans d'autres pays gouvernés par une coalition. Des réunions régulières ont lieu entre le Gouvernement et les membres de la coalition afin d'aplanir les divergences et d'assurer le suivi de la mise en œuvre dans les domaines prioritaires. C'est assez simple : il faut constamment parvenir à des compromis

pour trouver un équilibre entre les nombreux intérêts et opinions divergents.

Cela signifie-t-il que les dynamiques, les tendances, les opinions et les idées extérieures à la coalition ne sont pas pertinentes ? Bien sûr que non ; je dirais même qu'elles sont tout à fait pertinentes. En d'autres termes, la saine interaction entre l'opposition et la coalition doit pouvoir fonctionner, notamment grâce à des échanges publics entre les décideurs, les dirigeants politiques, les personnes en position d'autorité et la société civile au sens large. En outre, compte tenu de l'équilibre délicat nécessaire pour parvenir à traiter les priorités essentielles, il importe de prendre en considération l'incidence qu'une nouvelle loi, mesure ou proposition, qu'elle soit lancée par le Parlement, par le Gouvernement ou par d'autres instances, pourrait avoir de manière plus générale. Consolidera-t-elle les objectifs clefs ou risque-t-elle d'entrer en conflit avec eux ? Va-t-elle permettre de surmonter les divisions entre les groupes et les communautés ou va-t-elle les creuser ? Unira-t-elle les personnes ou les éloignera-t-elle ? Autrement dit, quelles doivent être les priorités si nous voulons rompre avec les cycles de crises récurrentes ? Le fait est que l'Iraq a une très longue liste de choses à faire, et les mesures étroites ou partisans ne l'aideront pas à avancer.

Les ressources nécessaires pour concrétiser certains objectifs gouvernementaux, tels que la prestation de services publics adéquats, devraient être débloquées avec l'adoption d'un budget fédéral. Ce n'est pas encore le cas et, ces jours-ci, tous les regards sont tournés vers la Chambre des députés de l'Iraq. Il va sans dire qu'il est indispensable de trouver un accord sur un budget fonctionnel le plus tôt possible, notamment pour l'organisation en temps voulu des élections tant attendues aux conseils provinciaux, désormais annoncées pour le 20 décembre de cette année au plus tard.

Entre-temps, l'Iraq continue de dépendre du pétrole, et le secteur public reste le principal employeur. Ces phénomènes ne sont évidemment pas nouveaux, mais, comme je l'ai dit à maintes reprises, ils ne peuvent durer indéfiniment. La diversification économique et des réformes structurelles majeures demeurent urgentes. Et certes, on ne saurait le nier, cela va s'avérer difficile pour diverses raisons, notamment les attentes du public. Au fond, plutôt que de développer un secteur privé créateur d'emplois, les gouvernements successifs ont choisi la solution de facilité, c'est-à-dire la création d'emplois dans le secteur public pour « étouffer » les troubles civils. Cela

a conduit à une masse salariale qu'aucun pays ne pourrait se permettre.

Cela dit, je tiens également à souligner, une fois de plus, que les réformes indispensables ne prendront pas racine si elles sont étouffées par les mauvaises herbes du clientélisme et de la corruption. Par ailleurs, comme je l'ai déjà dit, il est indispensable de pouvoir compter sur des institutions publiques indépendantes. Aucun programme de formation, de renforcement des capacités ou d'assistance technique ne peut venir à bout des conséquences délétères de l'ingérence politique. La bonne nouvelle, c'est que le Gouvernement a pris expressément position contre les effets néfastes de la corruption, qui découlent du système tel qu'il a été mis en place au cours des deux dernières décennies. Et si les intérêts particuliers rendront sans aucun doute la réforme systémique difficile, celle-ci doit néanmoins avoir lieu. En ce qui concerne les réformes, je tiens à saluer les efforts déployés par le Gouvernement pour amener l'Iraq à se rapprocher de l'indépendance énergétique. Encore une fois, cela ne se fera pas du jour au lendemain. Mais de l'octroi de nouvelles licences aux efforts de réduction du gaspillage d'énergie, en passant par la lutte contre le brûlage de gaz à la torche, la réalisation de cet objectif ambitieux est de plus en plus proche.

En ce qui concerne le Kurdistan, les désaccords entre les deux partis au pouvoir au cours des derniers mois ont mené la Région au bord du gouffre. Beaucoup avaient de bonnes raisons de décrire la situation politique comme de plus en plus dangereuse et irresponsable. Bien que nous soyons convaincus que les désaccords persistants dans les domaines budgétaire, administratif, électoral et de la sécurité auraient pu être résolus il y a des mois, la volonté de compromis a été manifestement absente pendant bien trop longtemps. Cela dit, les efforts répétés du Président de la Région, ainsi que d'autres, pour inciter les parties à revenir à la table des négociations, et la récente réunion entre le Premier Ministre et le Vice-Premier Ministre de la Région, ont enfin débouché sur de bonnes nouvelles. Après plus de six mois, le Gouvernement de la Région du Kurdistan s'est réuni au complet dimanche. À ce stade, je ne peux que former le vœu que, dorénavant, les parties intensifient leurs efforts, aillent au-delà de leurs divergences et collaborent dans l'intérêt de tous. Un simple coup d'œil à l'histoire et à la géographie de la Région du Kurdistan montre à quel point il est urgent de trouver des solutions durables.

Les élections législatives de la Région, initialement prévues pour octobre 2022, n'ont également que trop tardé. Après des consultations avec tous les partis,

le Président de la Région a maintenant fixé le jour des élections au 18 novembre de cette année. Je tiens à saisir cette occasion pour rappeler aux parties que le temps presse. Il est urgent de trouver un accord sur les questions électorales en suspens. Un autre report nuirait à la confiance publique.

En ce qui concerne les relations entre Bagdad et Erbil, je note que la dynamique est toujours décrite comme positive, mais complexe. Les luttes politiques intestines dans la Région du Kurdistan n'ont clairement pas aidé, car elles ont également eu des répercussions sur les relations avec les partenaires de Bagdad. Le 4 avril, à la suite d'une décision de la Cour internationale d'arbitrage, sise à Paris, et faute d'avoir pu adopter la loi très attendue sur les hydrocarbures, Bagdad et Erbil ont annoncé qu'ils étaient parvenus à un accord temporaire permettant une reprise des exportations de pétrole via le port turc de Ceyhan. Le 10 mai, le Gouvernement iraquien a demandé à la Türkiye de reprendre les exportations, mais à ce jour, il n'en est rien. Depuis que les exportations ont été interrompues le 25 mars, des centaines de millions de dollars de recettes ont probablement été perdus. Je tiens ici à souligner une fois de plus l'importance de la gouvernance d'anticipation dans la perspective d'une institutionnalisation structurelle des relations entre Bagdad et Erbil. Qu'il s'agisse du budget, des questions relatives aux ressources en hydrocarbures, des territoires contestés, de la mise en œuvre de l'accord de Sinjar ou de toute autre question en suspens, il reste indispensable que les deux parties aillent au-delà des échanges ad hoc.

En ce qui concerne Sinjar, nous ne pouvons qu'exprimer notre déception face à l'absence totale de progrès dans la mise en œuvre de l'accord de Sinjar de 2020, malgré les déclarations répétées d'engagement à cet égard. Est-il besoin de le dire, une telle stagnation laisse une plus grande marge de manœuvre aux fauteurs de troubles de diverses origines et affiliations pour tirer profit de la situation à leurs propres fins, et empêche des milliers de déplacés de Sinjar de retourner dans leur région d'origine. Hélas, la récente montée des tensions entre les communautés de Sinjar a été en grande partie alimentée par la désinformation en ligne ciblant la communauté yézidie. Les dirigeants locaux de toutes les parties ont collectivement œuvré pour désamorcer cette vague de tensions. Mais les défis qui entravent la réconciliation persisteront tant que des mesures de portée pratique n'auront pas été prises, notamment en faveur d'une administration unifiée, de structures de sécurité stables et de la reconstruction. Aujourd'hui, avec l'inclusion de l'accord de Sinjar

de 2020 comme priorité explicite dans le programme du Gouvernement, il est grand temps de passer à l'action.

L'engagement louable de l'Iraq en faveur du retour de ses ressortissants en provenance du nord-est de la Syrie continue de servir d'exemple. Alors que de nouvelles vagues de retour sont attendues, des efforts sont actuellement déployés pour réintégrer les anciens rapatriés dans leur région d'origine ou pour les amener à rendre des comptes conformément aux lois en vigueur, le cas échéant. Comme nous le savons tous, le nombre de dossiers iraqiens en souffrance est gigantesque, et je ne peux qu'insister sur l'importance de continuer à soutenir l'Iraq à cet égard, ainsi que sur la nécessité pour tout pays ayant des ressortissants dans le nord-est de la Syrie de faire de même en rapatriant ses citoyens. De manière plus générale, il est primordial de trouver des solutions durables pour les rapatriés du nord-est de la Syrie et pour toutes les autres personnes déplacées à l'intérieur du pays, élément qui revêt une importance particulière compte tenu de la fermeture soudaine, en avril, d'un camp dans la province de Ninive. Les déplacements secondaires sont difficiles à contrôler et créent de nouveaux risques.

Je voudrais maintenant aborder une autre question, celle de l'eau, qui représente l'urgence climatique la plus grave pour l'Iraq. On estime que d'ici à 2035, l'Iraq n'aura la capacité de répondre qu'à 15 % de ses besoins en eau. Quatre-vingt-dix pour cent des rivières iraqiennes sont polluées, et 7 millions de personnes souffrent actuellement d'un accès réduit à l'eau. Cette situation est devenue un important multiplicateur des menaces qui pèsent sur la stabilité de l'Iraq, et la priorité accordée par le Gouvernement iraquien à la question de la sécurité hydrique est donc tout à fait bienvenue. Des plans de modernisation en profondeur des systèmes de gestion de l'eau du pays seraient en cours. Cela sera indispensable pour répondre à la demande liée à la croissance démographique et à l'urbanisation. Le partage équitable des ressources entre les voisins de l'Iraq est tout aussi important. Si l'eau devient un objet de concurrence, tout le monde sera perdant. La seule solution gagnante est de prendre des mesures audacieuses au niveau national et d'instaurer une coopération régionale étroite. À cet égard, je souhaite également appeler l'attention sur un fait simple, à savoir que l'évolution des conditions de sécurité et de la situation économique et politique dans la région a et continuera d'avoir des répercussions sur l'Iraq. Je ne saurais donc trop insister sur l'importance des efforts déployés par le Gouvernement pour intensifier la diplomatie avec et entre ses voisins dans un certain nombre de domaines, allant de la sécurité des frontières et du commerce au partage de l'eau et aux

questions climatiques. Bien entendu, la stabilité régionale dépendra également du respect des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de bon voisinage.

J'en viens maintenant à la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens, notamment les archives nationales. Les autorités iraqiennes, assistées par le Comité international de la Croix-Rouge et la Commission tripartite, ont poursuivi leurs efforts pour retrouver des témoins et les éventuels lieux de sépulture des nationaux du Koweït et d'États tiers. Il va sans dire que nous saluons la décision du Premier Ministre d'établir un comité composé de membres d'organismes de sécurité, présidé par la Direction des droits humains du Ministère iraquien de la défense et mandaté pour soutenir les activités à cet égard. Nous continuons d'attendre des progrès dans la recherche des biens koweïtiens disparus, notamment des archives nationales.

Pour terminer, je tiens à revenir sur un point que j'ai évoqué au début de mon exposé, à savoir la nécessité d'un espace civique actif, protégé et doté de moyens d'action. Il est à la fois sain et nécessaire de faire entendre une pléthore de voix différentes, y compris celles qui ne sont pas d'accord avec les décisions en vigueur ou qui les critiquent. Je voudrais donc exprimer notre espoir sincère que les dirigeants et les autorités iraqiens expriment publiquement leur attachement à la participation citoyenne et à la liberté d'expression, afin d'empêcher la résurgence d'un sentiment d'isolement et de désillusion parmi les Iraquiens, en particulier la jeune génération et les femmes. Pour être claire, la responsabilité, l'état de droit et le respect des droits humains sont tout aussi essentiels pour prévenir les cycles de crise récurrents.

Enfin, et comme nous l'avons si souvent souligné, l'Iraq a un potentiel énorme. Et grâce aux plans ambitieux du Gouvernement, à condition qu'ils soient pleinement mis en œuvre, de nombreux facteurs d'instabilité peuvent être traités. Bien entendu, tout cela peut aisément être gâché, que ce soit par une corruption non maîtrisée, des interférences internes, une intrusion extérieure, une vague de mécontentement ou des marchandages politiques contraires au bien commun. En substance, mon message est le suivant : ce n'est pas le moment de se reposer sur ses lauriers ou de considérer le virage pris par l'Iraq comme acquis. J'espère sincèrement que toutes les parties resteront mobilisées.

La Présidente : Je remercie M^{me} Hennis-Plasschaert de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Latif.

M^{me} Latif (*parle en arabe*) : Je remercie le Conseil de sécurité de me donner l'occasion de présenter ce matin un exposé sur la situation des femmes et de la société civile en Iraq.

Je m'appelle Khanim Latif et je représente Asuda for Combating Violence against Women, une organisation iraquienne à but non lucratif qui s'efforce de parvenir à l'égalité des genres, d'éliminer la discrimination fondée sur le genre et de mettre fin à toutes les formes de violence faites aux femmes. En 2002, notre organisation a créé le premier centre d'accueil indépendant pour les rescapées de violences fondées sur le genre en Iraq.

La situation actuelle en Iraq se caractérise par une violence généralisée contre les femmes dans tous les domaines, y compris contre les défenseuses des droits humains. Ces derniers mois, nous avons assisté à des campagnes contre les défenseuses des droits humains dans la Région du Kurdistan, simplement parce qu'elles avaient employé le terme « genre ». La situation précaire des Iraquiennes, associée aux inégalités socioéconomiques et à la représentation alarmante et trop faible des femmes dans les processus de prise de décision, limite considérablement les possibilités qu'ont les femmes d'exercer pleinement et librement leurs droits.

La situation actuelle des femmes et des filles en Iraq doit être une source de vive préoccupation pour chacun d'entre nous. Mon intervention d'aujourd'hui portera sur la manière dont la communauté internationale peut s'attaquer efficacement à trois questions essentielles : premièrement, la protection juridique contre la violence faite aux femmes, deuxièmement, la participation des femmes à la vie politique, et troisièmement, le renouvellement du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI).

En ce qui concerne la protection juridique contre la violence faite aux femmes, la discrimination et la violence contre les femmes en Iraq sont aujourd'hui très répandues. Il ne se passe pas un jour sans que l'on apprenne que des femmes ont été tuées, mutilées ou prises pour cible par des membres de leur propre famille, simplement en raison de leur genre. La violence fondée sur le genre a ainsi augmenté de 125 %, pour dépasser 22 000 cas entre 2020 et 2021, et plus de 75 % des personnes exposées à ce type de violence sont des femmes et des filles. Le taux de criminalité est très élevé et la brutalité de ces crimes est extrêmement préoccupante. Les crimes dits « d'honneur » commis contre les femmes ayant transgressé les

normes sociales, le mariage précoce ou forcé et l'inceste sont aussi très répandus dans le pays. Cette forte augmentation de la violence fondée sur le genre se produit dans un contexte d'impunité des auteurs et de manque d'accès aux services, à la protection juridique et à la justice pour les personnes rescapées de la violence fondée sur le genre.

Si elles ne sont pas protégées contre la violence et la discrimination, les femmes ne peuvent pas participer pleinement et sur un pied d'égalité avec les hommes à la vie politique ou socioéconomique. La prévalence de la violence fondée sur le genre viole non seulement les droits fondamentaux des femmes, tels qu'ils sont garantis par les normes internationales énoncées dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée par l'Iraq, mais aussi les résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, qui, depuis plus de 20 ans, mettent l'accent sur la corrélation importante entre la protection et la participation. Pour que les femmes aient le statut qu'elles méritent dans tous les processus de prise de décision du pays, la violence doit cesser.

C'est pourquoi j'exhorte le Conseil de sécurité à demander au Gouvernement iraquien de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les filles et les femmes contre toutes les formes de violence fondée sur le genre et de faciliter l'accès à la justice pour les rescapées. Pour ce faire, il convient d'adopter le projet de loi contre la violence domestique, qui se fait attendre depuis trop longtemps, de modifier le Code pénal et d'empêcher toute interprétation de la loi relative au statut personnel sur la base de considérations sectaires. L'adoption de la loi contre la violence domestique pourrait constituer une solution importante pour les milliers de filles et de femmes en Iraq qui, au quotidien, sont de plus en plus exposées à la violence fondée sur le genre.

J'exhorte en outre le Conseil à demander au Gouvernement iraquien de fournir aux rescapées de la violence fondée sur le genre un accès solide aux centres d'accueil, y compris ceux gérés par des organisations non gouvernementales. Il s'agit notamment de garantir aux rescapées l'accès à un soutien psychosocial, à la justice et à des services juridiques, ainsi que l'autonomisation économique et les perspectives d'un avenir sûr.

Nous appelons enfin le Gouvernement iraquien à mettre en œuvre la loi sur le soutien aux rescapées yézidiennes, adoptée en mars 2021, et à lui allouer un budget.

Pour ce qui est de la participation des femmes à la vie politique, 29 % des membres du Parlement iraquien

sont aujourd'hui des femmes, et le Gouvernement compte trois femmes ministres, dont la Ministre des finances. Bien qu'il s'agisse d'un premier pas positif, les partis politiques ne font pas preuve d'une réelle volonté politique de garantir une participation véritable des femmes à tous les processus. Il ne suffit pas d'augmenter le nombre de femmes occupant des postes de décision, il faut aussi qu'elles aient une influence notable sur les résultats de ces processus et négociations. Pour dire les choses simplement, si les femmes ne sont pas présentes à la table des négociations, les décisions politiques resteront l'apanage des hommes et ne tiendront pas suffisamment compte des droits et des besoins des femmes.

Je demande par conséquent au Conseil de sécurité de faire pression sur le Gouvernement iraquien pour qu'il mette en place un mécanisme national pour les femmes, qu'il s'agisse d'un conseil ou d'un ministère, doté de ressources humaines compétentes, et qu'il alloue un budget permettant de mettre dûment en œuvre le deuxième plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

S'agissant du renouvellement du mandat de la MANUI, l'ONU a un rôle capital à jouer pour soutenir et encourager la protection et la promotion des droits fondamentaux des femmes, de l'égalité des genres et de la participation pleine, sûre et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux processus politiques et de paix en Iraq.

Dans le cadre du renouvellement du mandat de la MANUI, il est essentiel de renforcer son rôle dans la promotion de toutes les questions liées au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. J'encourage vivement le Conseil de sécurité à demander explicitement à la Mission d'appuyer la participation des femmes à tous les processus politiques et de prise de décision, afin d'assurer le suivi et le signalement de toutes les violations ou représailles contre les défenseuses des droits humains et les femmes d'influence. La MANUI doit également, à titre prioritaire, engager des échanges réguliers avec la société civile iraquienne afin de s'assurer que ses vues sont prises en compte dans les activités menées par la Mission dans tout le pays. La MANUI doit apporter le soutien nécessaire au Gouvernement iraquien pour lui permettre de mener à bien les réformes judiciaires et juridiques, de protéger les droits des femmes, d'appuyer les organisations de femmes et de prévenir toutes les formes de violence fondée sur le genre, conformément à l'ensemble des résolutions du Conseil de sécurité en la matière. Enfin, le Conseil de sécurité doit exhorter la Représentante spéciale du

Secrétaire général et la MANUI à présenter des analyses détaillées sur les femmes et les questions de paix et de sécurité dans tous les prochains rapports et séances d'information au Conseil de sécurité, conformément aux résolutions 2122 (2013) et 2242 (2015).

Pour terminer, je voudrais dire que l'Iraq est en cours de construction. Plutôt que d'envoyer des soldats, je prie le Conseil de sécurité d'aider les Iraquiens à reconstruire leur patrie, de dépêcher des experts et de former les jeunes Iraquiennes et Iraquiens de sorte qu'ils contribuent à la lutte contre la corruption et à l'édification d'un État sain. Le Conseil de sécurité doit demander instamment à l'Iraq de garantir la participation des femmes à la prise de décisions politiques, ainsi que leur présence à la table des négociations.

La Présidente : Je remercie M^{me} Latif de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale Hennis-Plasschaert de son exposé circonstancié, ainsi que M^{me} Latif de son exposé sur la situation des femmes et des filles.

Les États-Unis se sont félicités de la participation du Premier Ministre Mohammed Shia' Al Sudani au Sommet pour la démocratie, qui s'est tenu en mars et au cours duquel il a déclaré que le Gouvernement iraquien s'efforçait de répondre aux revendications et aux aspirations du peuple iraquien et avait placé la lutte contre la corruption au premier rang de ses priorités. Nous avons également pris bonne note de l'importance accordée par le Premier Ministre à la promotion et à la défense de la démocratie, des droits humains, de l'état de droit et du développement durable, et nous avons jugé particulièrement encourageant l'accent qu'il a mis sur l'autonomisation des femmes sur les plans politique et social.

Nous invitons le Gouvernement iraquien à maintenir son engagement en faveur de ces réformes essentielles. Depuis la formation du Gouvernement, nous avons été témoins de grands progrès en matière de stabilité et de prospérité. Le désir de changement de la jeunesse iraquienne est toutefois immense, et ces femmes et hommes dynamiques méritent des débouchés économiques et une gouvernance efficace pour pouvoir concrétiser leurs aspirations.

Nous encourageons l'Iraq à collaborer avec la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) en vue de mener à bien ces réformes. La MANUI est bien placée pour apporter son aide face à l'ensemble des défis socioéconomiques, notamment en ce qui concerne les élections, la promotion et la sauvegarde des droits humains, la lutte contre les changements climatiques et la réforme de la gouvernance.

Nous encourageons également l'Iraq et la MANUI à poursuivre leurs efforts collectifs pour soutenir les membres des communautés religieuses et des minorités ethniques en Iraq. Nous nous félicitons de constater que l'Iraq prend des mesures pour mettre en œuvre la loi sur le soutien aux rescapées yézidiennes, et nous encourageons la MANUI et l'Iraq à promouvoir la pleine application de l'accord de Sinjar et à veiller à ce que les victimes de la cruauté de Daech puissent obtenir l'indemnisation qu'elles méritent sans avoir à se plier à des exigences contraignantes en matière de preuve.

Nous encourageons les voisins de l'Iraq à contribuer de manière constructive à la stabilité et à la prospérité du pays. Les États-Unis considèrent l'Iraq comme une pièce maîtresse du noyau de sécurité et de stabilité au Moyen-Orient, et sa souveraineté doit être respectée. L'intégration régionale et la coopération dans les domaines de l'énergie, de l'eau, de l'environnement et du commerce permettront de renforcer la sécurité pour tous et de créer de nouvelles perspectives de croissance économique.

Les États-Unis continueront d'accompagner tous les Iraquiens alors qu'ils poursuivent leur action, menée au prix de grands sacrifices pour garantir la défaite durable de Daech. Les États-Unis et la Coalition mondiale contre Daech continueront à appuyer ces efforts cruciaux, à l'invitation du Gouvernement iraquien.

Un élément essentiel pour assurer la défaite de Daech est le démantèlement de ses réseaux de recrutement et de radicalisation violente, en particulier ceux qui prennent pour cible les enfants dans les camps de déplacés en Syrie. Nous félicitons l'Iraq des efforts qu'il déploie pour rapatrier les Iraquiennes et les Iraquiens, en grande majorité des femmes et des enfants du camp de Hol, et nous appelons tous les États Membres de l'ONU à rapatrier, réadapter, réinsérer et, s'il y a lieu, juger leurs ressortissants qui se trouvent en Iraq et en Syrie.

Pour terminer, je tiens à dire que nous attendons avec impatience la prorogation du mandat de la MANUI ce mois-ci, afin que la Mission puisse continuer à apporter à l'Iraq un appui important, alors que le pays progresse

activement dans sa transition du conflit à la paix et à la prospérité. En notre qualité de rédacteur chargé du dossier de la MANUI, nous avons fait circuler un premier projet de mandat et nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec les membres du Conseil dans le cadre de négociations constructives.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je voudrais à mon tour remercier la Représentante spéciale pour son exposé extrêmement complet, et remercier également M^{me} Latif pour sa présentation. Je salue la présence parmi nous aujourd'hui du représentant de l'Iraq.

J'aurais trois messages aujourd'hui. Tout d'abord, la France salue le rôle positif qui est joué par l'Iraq au plan régional. Les bons offices iraqiens ont permis de faciliter le rapprochement entre deux États clefs de la région, l'Arabie saoudite et l'Iran. La France est en faveur de toute initiative qui peut contribuer de manière concrète à la désescalade des tensions et au renforcement de la sécurité et de la stabilité régionales. La nécessité de favoriser le dialogue dans la région est, à cet égard, au cœur de la mise en place du « format de Bagdad ».

Un dialogue régional est, nous le savons, une première étape indispensable vers la mise en œuvre de projets communs qui favoriseront l'intégration économique de la région et qui permettront notamment de répondre aux défis climatiques et aux défis environnementaux auxquels font face les États de la région. La France réitère par ailleurs l'importance d'une coopération étroite entre l'Iraq et le Koweït sur le dossier des Koweïtiens et des ressortissants d'États tiers disparus. Nous encourageons les deux États à poursuivre leur dialogue à ce sujet.

La France condamne fermement toutes les violations de la souveraineté iraquienne. L'Iraq n'est pas un espace de règlement de comptes entre les pays de la région. Nous appelons les acteurs concernés à cesser toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Iraq.

Deuxième point, la France salue les efforts du Gouvernement iraquien pour mener à bien les réformes attendues par la population iraquienne et elle appelle à leur poursuite. Ces efforts sont importants au plan économique, mais aussi en matière de lutte contre la corruption et de lutte contre l'impunité. Les partenaires de l'Iraq ont la responsabilité de l'accompagner dans la mise en œuvre des réformes nécessaires. Pour cela, l'adoption d'un budget fédéral est indispensable.

Nous nous félicitons également des initiatives qui ont été prises par l'Iraq pour lutter contre les effets des changements climatiques. La conférence sur le climat, à

Bassora le 13 mars dernier, a permis d'illustrer la mobilisation du Premier Ministre Al Sudani face à l'ampleur des défis climatiques auxquels fait face l'Iraq. Le 24 mars dernier, l'Iraq est par ailleurs devenu le premier pays du Moyen-Orient à adhérer à la Convention de Helsinki sur l'eau. Nous encourageons les autorités iraqiennes à poursuivre ces efforts et nous appelons la communauté internationale à les appuyer. Compte tenu de l'impact des changements climatiques sur la paix et la sécurité internationales, il est de notre responsabilité collective d'aider l'Iraq à anticiper les conséquences des changements climatiques.

La France encourage par ailleurs l'Iraq à poursuivre un dialogue constructif entre Bagdad et Erbil, s'agissant notamment de la sécurité et du partage des revenus des ressources pétrolières. La relance de la coopération entre les autorités fédérales et la région autonome est absolument essentielle, et nous sommes disposés à faciliter ces échanges.

Je souhaiterais exprimer au nom de la France notre solidarité et notre soutien à l'occasion des funérailles qui ont été récemment organisées pour des dizaines de victimes de Daech, organisation terroriste contre laquelle l'Iraq continue de mener un combat courageux. À cet égard, la France voudrait saluer le travail de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) et rappeler que la lutte contre l'impunité des crimes commis par Daech nécessite une coopération effective entre l'UNITAD et le Gouvernement iraquien. En lien avec les partenaires de la Coalition internationale contre Daech, la France continuera de se tenir à ses côtés dans sa lutte contre le terrorisme, dans le plein respect de sa souveraineté, aussi longtemps que cela sera nécessaire et aussi longtemps que l'Iraq le demandera.

Enfin, alors que le Conseil se prépare à renouveler le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), je voudrais exprimer le plein soutien de la France à son action, ainsi qu'au travail remarquable de sa représentante spéciale et de l'ensemble de son équipe.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Représentante spéciale Jeanine Hennis-Plasschaert et M^{me} Latif de leurs exposés. Nous saluons la participation du représentant de l'Iraq à la présente séance.

Au cours de la période considérée, le Gouvernement iraquien a gouverné le pays d'une manière active et efficace, en prenant des mesures concrètes pour lutter

contre la corruption, créer des emplois et fournir des services publics, ce qui lui a permis d'obtenir des résultats positifs, que la Chine salue. Nous encourageons toutes les factions iraqiennes à renforcer la solidarité et la coopération et à poursuivre leurs efforts pour améliorer les moyens de subsistance et le bien-être de la population et pour maintenir la paix et la stabilité. Nous espérons que le Gouvernement fédéral iraquien et le Gouvernement de la Région du Kurdistan continueront d'intensifier le dialogue et la concertation sur les questions en suspens en vue de parvenir à des solutions durables.

Depuis un certain temps, les derniers combattants de Daech continuent de faire des vagues en Iraq. La communauté internationale doit continuer à soutenir fermement les efforts déployés par l'Iraq pour lutter contre le terrorisme.

Grâce à sa position stratégique et à la diversité ethnique et religieuse qui le caractérise, l'Iraq occupe une place de choix en matière de coopération régionale, et il a récemment déployé des efforts considérables pour améliorer les relations entre les pays de la région, renforcer la solidarité et la coopération et relever conjointement les défis. Nous nous en félicitons et nous espérons que la communauté internationale continuera d'apporter une aide constructive à l'Iraq, dans le respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale.

Le Secrétaire général Guterres a effectué une visite en Iraq en mars dernier et a eu de nombreux échanges approfondis avec toutes les parties iraqiennes, ce qui atteste du soutien indéfectible de l'Organisation des Nations Unies au peuple iraquien. La Chine s'en félicite et est favorable à ce que la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) continue d'apporter son aide au peuple iraquien. Dans le même temps, étant donné que la situation continue de s'améliorer et que les capacités du Gouvernement iraquien ne cessent de se renforcer, nous attendons avec intérêt un examen stratégique indépendant de la MANUI. Cet examen devra prendre pleinement en considération les vues du Gouvernement iraquien, tenir dûment compte de la situation sur le terrain, évaluer de manière systématique le travail de la MANUI et formuler des recommandations sur la manière de simplifier et d'optimiser le mandat de la Mission et de rationaliser l'allocation des ressources afin qu'elle puisse accomplir plus efficacement son travail et jouer le rôle qui est le sien, en fonction de l'évolution de la situation dans le pays et des besoins du peuple iraquien.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des

trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et mon pays, le Mozambique. Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) de son exposé sur l'évolution de la situation dans le pays. Nous saluons M^{me} Khanim Latif, fondatrice et Directrice de l'organisation Asuda for Combating Violence against Women, et nous la remercions de son important témoignage. Nous nous félicitons également de la participation du Représentant permanent de l'Iraq à la présente séance.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité jugent encourageante la détermination du Gouvernement du Premier Ministre Mohammed Shia' Al Sudani, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de réforme, notamment les efforts déployés pour lutter contre la corruption, créer des emplois et améliorer la fourniture des services publics. Nous prenons également note de l'approbation par le Conseil des ministres d'un projet de loi de finances fédérale pour la période 2023-2025, actuellement à l'examen à la Chambre des députés. Nous sommes optimistes quant au fait que celle-ci sera bientôt en mesure de parvenir à un accord sur le budget, ce qui sera déterminant pour la mise en œuvre des priorités du Gouvernement. Dans le même ordre d'idées, nous saluons la décision du Gouvernement d'organiser les élections des conseils provinciaux d'ici décembre 2023. Nous estimons que cette mesure témoigne de manière importante de la force et de la résilience du processus démocratique en Iraq.

Dans ce contexte, nous appelons à des consultations productives entre le Conseil des ministres et la Haute Commission électorale indépendante. Les trois membres africains du Conseil de sécurité encouragent en outre toutes les composantes de la société iraquienne, notamment les femmes, les jeunes, les représentants de la société civile et les chefs religieux, à participer activement à ces efforts. C'est indispensable pour dégager un consensus et assurer la légitimité du processus électoral et de ses résultats.

La poursuite des progrès réalisés par l'Iraq sur la voie de la stabilité dépend également du règlement des questions en suspens entre le Gouvernement iraquien et le Gouvernement de la Région du Kurdistan. Les trois membres africains du Conseil de sécurité se félicitent donc des avancées réalisées dans le cadre des consultations entre Bagdad et Erbil pour résoudre les différends relatifs au partage des recettes et à la gestion des hydrocarbures, consultations qui ont abouti à l'accord provisoire

relatif à la reprise des exportations de pétrole, le 4 avril. Nous appelons les deux parties à profiter de l'atmosphère positive ainsi créée pour parvenir à un accord permanent. Nous saluons ces évolutions sur les plans politique et économique, qui représentent des progrès concrets engrangés grâce aux efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour instaurer un environnement politique stable dans lequel les Iraquiennes et les Iraquiens pourront s'épanouir, prospérer et bénéficier des dividendes de la paix.

En ce qui concerne la situation en matière de sécurité, le Gabon, le Ghana et le Mozambique relèvent que le Secrétaire général fait état dans son rapport (S/2023/340) d'une baisse globale des attaques attribuées à Daech, au premier trimestre 2023 par rapport à la même période en 2022. Toutefois, nous restons gravement préoccupés par la menace persistante que représentent Daech et d'autres groupes terroristes et extrémistes violents en Iraq. Associée à la prolifération des armes dans la région, la présence de Daech et d'autres groupes extrémistes continue de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. Les trois membres africains du Conseil de sécurité appuient donc les efforts déployés par les forces de sécurité iraquiennes pour infliger à Daech une défaite durable, et soulignent l'importance de la lutte contre le terrorisme, dans le respect de la souveraineté, de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale de l'Iraq.

Au niveau régional, nous saluons l'action diplomatique menée par le Gouvernement iraquien pour promouvoir une politique étrangère visant à renforcer les liens bilatéraux et à favoriser la coopération économique. Nous prenons note avec satisfaction des diverses visites et réunions organisées par le Gouvernement avec les pays voisins, les acteurs régionaux et internationaux, dont le Secrétaire général, au cours de la période considérée. Selon nous, cela atteste clairement de la volonté de poursuivre une politique étrangère axée sur l'instauration de la paix et de la stabilité en Iraq et dans l'ensemble de la région. Les trois membres africains du Conseil de sécurité s'associent aux félicitations internationales adressées aux autorités iraquiennes pour leur rôle dans la conclusion de l'accord de Beijing entre l'Iran et l'Arabie saoudite, un effort diplomatique qui a d'importantes ramifications propices à la détente au Moyen-Orient et au-delà. Si le dialogue au niveau régional ne peut à lui seul venir à bout des décennies de polarisation et d'antagonismes qui ont conduit au conflit et à la destruction en Iraq, il constitue indubitablement un point de départ important pour apaiser les tensions et promouvoir un environnement qui

favorise la paix et la tolérance, dans l'intérêt de l'ensemble du Moyen-Orient.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité reconnaissent le rôle essentiel joué par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour aider l'Iraq à surmonter ses innombrables difficultés politiques, humanitaires et de développement. Nous saluons l'assistance électorale que la MANUI a continué de fournir aux autorités iraquiennes fédérales et locales, aux responsables des institutions électorales, aux représentants des partis politiques et aux organisations de la société civile. Il s'agit d'une tâche essentielle à la stabilité politique à long terme et à la viabilité démocratique de l'État iraquien.

Sur le plan humanitaire, les trois membres africains du Conseil de sécurité saluent l'amélioration globale de la situation en Iraq, malgré la lenteur, à notre avis, des retours dans les zones d'origine. Tout en prenant note du fait que l'installation des personnes déplacées en Iraq continue de poser des problèmes, nous attendons avec intérêt les prochains rapports sur les résultats des mesures d'intégration et de réinstallation prévues par le plan national du Gouvernement iraquien ainsi que par le Programme d'action sur les déplacements internes du Secrétaire général, dont l'Iraq est un des pays pilotes.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité partagent les préoccupations exprimées au sujet de la vulnérabilité croissante de l'Iraq face aux changements climatiques. Au cours de la période considérée, de graves inondations ont touché plusieurs parties du pays, notamment la région du Kurdistan et la capitale Bagdad, la désertification s'est aggravée et la disparition rapide des terres arables s'est poursuivie. Dans ce contexte, les trois membres africains du Conseil encouragent la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies à poursuivre leurs expériences novatrices en ce qui concerne les ressources en eau. La fréquence croissante des crises liées au climat est un multiplicateur de risques important, car elle accroît les risques de pauvreté, d'insécurité alimentaire, de perte de biodiversité, de déplacements, de migrations forcées et de l'instabilité qui en découle. C'est un argument présenté par les trois membres africains du Conseil afin d'élever le profil du Conseil dans les domaines de l'action climatique et de la paix et de la sécurité.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil réaffirment leur appui sans réserve aux efforts que déploie la MANUI pour s'acquitter de son mandat, y compris son engagement à venir en aide au Gouvernement et au peuple iraquiens.

M. Camilleri (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale Hennis-Plasschaert de son exposé détaillé et M^{me} Latif de nous avoir fait part de ses points de vue importants et de ses observations précieuses. Je salue également la participation du Représentant permanent de l'Iraq à la présente séance.

Malte juge encourageante la détermination du Gouvernement iraquien à bâtir un pays pacifique, stable et prospère. Nous appuyons fermement le programme de réforme du Gouvernement, qui vise à lutter contre la corruption, à améliorer les services publics, à diversifier l'économie et à répondre aux besoins des groupes vulnérables. À cet égard, nous appelons de nouveau à adopter rapidement le budget fédéral afin que le Gouvernement puisse mettre en œuvre son ambitieux programme. Des processus de contrôle politique et électoraux inclusifs sont des éléments indispensables à l'instauration d'un climat démocratique pacifique et stable. Les efforts que déploie la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) pour promouvoir la participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les niveaux du système judiciaire ainsi qu'aux élections aux conseils provinciaux sont essentiels. En outre, tout en nous félicitant que les premiers paiements aient été distribués aux rescapés yézidis, nous demandons instamment que les exigences supplémentaires imposées aux rescapés pour déposer une plainte pénale soient annulées. Sur le plan politique, nous saluons les mesures récentes prises par le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan pour régler plusieurs questions en suspens, notamment l'engagement pris par le Gouvernement du Kurdistan d'organiser des élections parlementaires régionales en novembre. Nous nous félicitons également que le Gouvernement fédéral prévoie de tenir des élections aux conseils provinciaux avant la fin de 2023. Il est capital de veiller à ce que la Haute Commission électorale indépendante conserve son indépendance et dispose d'un budget et d'un calendrier adaptés pour organiser les élections.

Nous saluons le rôle positif que l'Iraq joue dans la région, notamment les efforts diplomatiques qu'il déploie dans l'intérêt de la stabilité en dialoguant avec les partenaires régionaux et en facilitant le dialogue entre eux. Nous engageons tous les États, et en particulier les pays voisins, à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq et à soutenir son processus politique démocratique. Le respect de ces principes est essentiel pour renforcer la stabilité régionale. Nous soulignons également la nécessité de lutter contre le terrorisme et contre les attaques récurrentes de Daech, conformément au droit international humanitaire et au droit international

des droits de l'homme, et exprimons notre appui indéfectible à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes. Malte souligne l'importance du respect des droits humains et des principes démocratiques. Nous nous félicitons que la procédure de sélection d'un nouveau conseil des commissaires en ce qui concerne la Haute Commission iraquienne des droits de l'homme ait commencé. Nous saluons également la signature par le Gouvernement d'un plan d'action visant à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants par les Forces de mobilisation populaire. Néanmoins, nous sommes profondément préoccupés par les 22 violations graves commises contre des enfants, les 61 victimes civiles recensées par la MANUI et le nombre élevé de décès attribués aux restes explosifs de guerre.

Malte souligne la nécessité de lutter contre les changements climatiques et de renforcer la sécurité en Iraq, qui est le cinquième pays le plus touché par les changements climatiques. Nous nous félicitons que le Gouvernement s'efforce d'atténuer leurs conséquences néfastes et nous faisons nôtre l'appel du Secrétaire général à intensifier les efforts internationaux et régionaux pour remédier à la pénurie d'eau et traiter la question de sa dimension de genre. Tout en nous félicitant de l'amélioration de la situation humanitaire globale, nous prenons note du récent rapport de l'équipe de pays pour l'action humanitaire (voir S/2023/340), indiquant que près d'un million d'Iraqiens déplacés et rapatriés récemment ont encore un besoin aigu d'aide humanitaire. Le rythme des retours volontaires des personnes déplacées dans leurs régions d'origine demeure lent, du fait de l'insuffisance des services de base, des possibilités limitées de gagner sa vie et de l'insécurité physique. Malgré cela, le Gouvernement continue de fermer unilatéralement des camps de personnes déplacées, ce qui a des conséquences humanitaires négatives. Nous appelons de nouveau à faire en sorte que le retour des personnes déplacées s'effectue en toute sécurité, dans la dignité et de façon librement consentie. Nous constatons également avec inquiétude les problèmes de sécurité alimentaire qui se posent en Iraq et nous demandons instamment aux partenaires régionaux et internationaux de veiller à ce que le Programme alimentaire mondial reste doté des moyens nécessaires pour continuer de fournir une aide dans le pays.

Pour terminer, nous exprimons une fois de plus notre appui indéfectible aux efforts que déploient le Gouvernement iraquien et la MANUI pour promouvoir la stabilité, la paix et la prospérité pour l'avenir de tous les Iraqiens. Nous nous réjouissons à la perspective de tenir

un dialogue constructif au cours des prochains jours afin de renouveler sans difficulté le mandat de la MANUA.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général Hennis-Plasschaert de son exposé et M^{me} Latif de ses observations sur la situation des femmes en Iraq.

Sept mois se sont écoulés depuis la formation du nouveau Gouvernement iraquien, et nous prenons acte du ferme engagement de l'Iraq à bâtir un avenir pacifique, sûr et prospère pour tous ses citoyens. Toutefois, comme nous l'avons entendu, des défis subsistent et exigent de prendre des mesures énergiques sous l'impulsion d'un leadership inclusif. Nous appuyons fermement le programme de réforme du Gouvernement en matière de lutte contre la corruption, d'amélioration des services publics, de diversification de l'économie pour réduire la forte dépendance à l'égard des recettes pétrolières et de prise en charge des plus vulnérables, en particulier les Iraquiens rapatriés et déplacés. La mise en œuvre réussie de ces politiques repose sur la détermination et la coopération de tous les dirigeants politiques et de toutes les parties prenantes concernées afin de promouvoir le bien commun et nécessite de mettre de côté les politiques et les intérêts partisans. L'adoption du projet de loi de finances constitue une avancée bienvenue et essentielle vers la concrétisation des réformes, et nous demandons instamment à la Chambre des députés de parvenir au plus vite à un accord sur le budget, tout en s'acquittant de ses fonctions de contrôle.

Les droits humains doivent demeurer au cœur des initiatives de réforme, et nous saluons la détermination du Gouvernement à garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes dans les processus de prise de décisions, sur le marché du travail et dans l'ensemble de la société. Mais les engagements ne sont pas suffisants. Ils doivent être pleinement mis en œuvre pour avoir un sens. La création d'une association de femmes juges en Iraq constitue une avancée en matière de promotion de l'égalité des genres au sein du système judiciaire iraquien. Nous encourageons le Gouvernement iraquien à continuer d'indemniser les personnes rescapées éligibles en vertu de la loi sur le soutien aux rescapées yézidiennes. L'Iraq a besoin d'un espace civique véritable et efficace pour bâtir une société démocratique saine.

Nous saluons et appuyons le dialogue en cours entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan en vue d'aborder les questions en suspens, y compris la question du cadre électoral pour les élections de novembre. Comme l'a montré l'expérience

iraquienne, nous considérons qu'un dialogue régulier, institutionnalisé et structuré est le seul moyen de parvenir à des accords durables conformes à la Constitution. Une coopération étroite entre Bagdad et Erbil est indispensable pour parvenir à la stabilité politique et à la sécurité en Iraq. Nous demeurons préoccupés par les attaques persistantes, y compris celles perpétrées par Daech. Nous saluons la fermeté dont a su faire preuve le Premier Ministre pour rétablir l'autorité de l'État sur les milices armées et nous appuyons sa position à cet égard. L'Albanie soutient fermement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq et condamne sans ambiguïté toutes les tentatives de déstabiliser son indépendance politique et sa stabilité. Nous saluons la coopération de l'Iraq avec ses voisins en vue d'établir des relations amicales dans la région et au-delà.

Plus d'un million de personnes déplacées ont besoin d'une aide humanitaire, et des efforts doivent être déployés pour les réintégrer pleinement au sein de la société. Les changements climatiques ne sont plus une menace imminente. En Iraq, comme ailleurs, leurs conséquences sont désormais une réalité. Le nombre de jours avec des températures supérieures à 50° C augmente et les périodes de sécheresse deviennent plus longues et plus intenses, entraînant une grave pénurie d'eau. Nous nous félicitons de la nouvelle série de mesures relatives aux changements climatiques et à la protection de la biodiversité, annoncée en mars par le Gouvernement. La ratification de la Convention sur l'eau est une étape positive importante dans le cadre des efforts visant à atténuer les conséquences des changements climatiques.

Pour terminer, l'Albanie renouvelle ses remerciements et son appui à la Mission d'assistance des Nations pour l'Iraq, qui s'acquitte d'un travail précieux, et attend avec intérêt de participer à des discussions constructives sur le renouvellement et le renforcement de son mandat afin de répondre aux besoins du pays.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq de son exposé utile. Je salue la présence de la délégation iraquienne à la séance d'aujourd'hui et je remercie la représentante de la société civile de son exposé.

Il y a 20 ans, le Conseil de sécurité se réunissait à la demande du Mouvement des pays non alignés pour examiner la situation en Iraq au lendemain de l'invasion (voir S/PV.4726). Le Brésil a pris part à cette séance. À cette occasion, la délégation brésilienne avait déploré que l'on n'ait pas privilégié une solution pacifique à la situation

en Iraq. Nous avons également mis en garde contre les risques que le fait de s'écarter des règles du système de sécurité collective des Nations Unies ferait peser sur l'autorité du Conseil. Nous avons fait remarquer à juste titre que la situation avait acquis une dimension qui dépassait le conflit lui-même et pouvait avoir des effets néfastes et durables sur l'activité de l'ONU. Et c'est ce qui s'est passé, avec toutes les profondes implications juridiques et politiques que cela suppose. Il convient de noter que cela s'est produit à un moment où la communauté internationale était remplie d'espoir et de confiance dans un nouvel ordre, avec une ONU forte et dynamique. En réalité, l'année 2003 aura fini par être considérée comme un nadir dans notre histoire collective.

La situation en Iraq était telle que l'ONU n'a pas pu éviter de se rendre dans le pays pour apporter de l'aide à la population et contribuer à l'organisation d'élections dans un délai des plus courts. Ce faisant, l'ONU a malheureusement été perçue comme un soutien de l'opération militaire et est devenue une cible. Cinq mois à peine après l'invasion, nous avons perdu Sergio Vieira de Mello et 21 membres de son équipe dans un terrible attentat à la bombe contre le siège de l'ONU à Bagdad. Ces 20 dernières années, l'ONU s'est employée, dans la mesure de ses moyens, à rétablir la paix et la stabilité en Iraq après l'effondrement des institutions du pays, survenu en 2003. Nous sommes convaincus qu'il est maintenant temps de procéder à une évaluation réaliste de ce qu'il reste à accomplir.

Dans les négociations sur la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations pour l'Iraq (MANUI), nous ne devons pas perdre de vue le fait qu'une demande du pays hôte constitue une condition indispensable à notre capacité d'apporter un appui à l'Iraq. En outre, elle permet de connaître les besoins et priorités, tels que définis par l'État demandeur, que l'ONU devrait soutenir. En fin de compte, conformément à l'autorité conférée au Conseil par la Charte des Nations Unies, le maintien de la présence de l'ONU en Iraq doit avoir objectif de transférer totalement aux Iraquiens le contrôle de tous les aspects de la vie du pays. Cela permettrait à l'Iraq de se rapprocher de la réalisation de son plein potentiel en tant que nation souveraine et indépendante. Selon nous, cet objectif serait plus à même d'être atteint en se concentrant sur des mesures susceptibles de contribuer activement au dialogue politique, à la réconciliation nationale, et à la réforme du secteur de la sécurité, ainsi qu'à l'appropriation par le peuple iraquien de son système et de ses institutions politiques. Nous sommes favorables à la proposition d'évaluer les menaces actuelles pour la paix

et la sécurité de l'Iraq, qui peut fournir des recommandations pour le mandat de la MANUI.

La stabilité et la paix durable en Iraq ne seront possibles que si l'on s'attaque aux causes profondes de la violence, y compris l'extrémisme violent. Promouvoir le développement économique et le bien-être de la population iraquienne doit être considéré comme un outil indispensable de la lutte contre le terrorisme. Les sanctions et les mécanismes individuels d'application du principe de responsabilité ne permettront pas à eux seuls d'éliminer la menace posée par Daech en Iraq. Il faut tenir compte des facteurs socioéconomiques, ainsi que du sentiment d'injustice ressenti par les populations marginalisées. Lutter contre le terrorisme en Iraq requiert aussi que les États coopèrent entre eux. Le Brésil réaffirme que l'on ne peut exercer un droit de légitime défense contre un État, à moins que ce ne soit en réponse à une attaque armée effective imputable à cet État.

Enfin, comme souligné dans le dernier rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2631 (2022) (S/2023/340), le Brésil félicite le Gouvernement pour les efforts qu'il mène afin de régler les questions en suspens en ce qui concerne les relations entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan, notamment celle de la gestion des recettes pétrolières. Nous soulignons l'importance d'une compréhension mutuelle et de la coopération entre les entités gouvernementales, en gardant à l'esprit le droit de l'Iraq au développement et la souveraineté permanente du peuple iraquien sur ses ressources naturelles.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Jeanine Hennis-Plasschaert, de son exposé détaillé. Je salue la participation du représentant de l'Iraq à la séance d'aujourd'hui. Nous avons aussi écouté attentivement l'exposé de M^{me} Khanim Latif.

Je me félicite de la visite du Secrétaire général en Iraq, en mars, qui traduit l'appui constant de l'ONU à ce pays et à sa population. Nous soulignons l'importance de la collaboration constante entre la communauté internationale et l'Iraq, en particulier au cours de cette étape pendant laquelle le Gouvernement s'efforce de surmonter les difficultés de ces dernières décennies et de faire les réformes nécessaires pour répondre aux besoins du peuple iraquien. Dans ce contexte, nous accueillons avec satisfaction les faits nouveaux survenus récemment en Iraq, notamment l'accord conclu entre Bagdad et Erbil sur la reprise des exportations de pétrole. Nous espérons que la prochaine étape sera marquée par des progrès sur

les questions toujours en suspens entre les deux parties, notamment l'adoption d'une loi fédérale sur les hydrocarbures pour soutenir l'économie et le secteur pétrolier en Iraq. Il importe aussi de mener à bon terme l'adoption de la loi de finance fédérale, car elle est étroitement liée au développement du pays.

S'agissant des élections législatives prévues dans la Région du Kurdistan et des élections aux conseils provinciaux, nous insistons sur la nécessité d'organiser ces scrutins selon un calendrier précis, tout en promouvant la participation pleine, égale et véritable des femmes.

Pour ce qui est des conditions de sécurité, nous saluons les efforts constants déployés pour lutter contre le terrorisme, qui ont contribué à une baisse sans précédent de la fréquence des attaques menées par Daech en Iraq durant le premier trimestre de cette année. Nous soulignons qu'il faut poursuivre ces efforts, d'autant plus que Daech continue de lancer des attaques répréhensibles dans plusieurs régions d'Iraq et contre les forces de sécurité iraqiennes.

Quant aux changements climatiques, leurs conséquences sont un problème majeur pour l'Iraq, notamment en raison de la menace qu'ils représentent pour la stabilité et la sécurité à long terme du pays, ainsi que pour d'autres aspects de la vie. Nous félicitons le Gouvernement du rôle de chef de file qu'il joue dans la lutte contre les changements climatiques et la crise de l'eau, en particulier l'initiative qu'il a prise d'organiser une conférence sur le climat et la troisième Conférence internationale sur l'eau de Bagdad. Nous appelons à intensifier la coopération bilatérale entre l'Iraq et divers pays à cet égard, ainsi qu'à poursuivre les travaux menés avec la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq pour remédier aux problèmes environnementaux en Iraq.

Nous pensons que les efforts que l'Iraq continue de déployer pour jouer de nouveau un rôle positif dans le monde arabe et dans l'ensemble de la région, grâce à des relations de bon voisinage, font partie des initiatives importantes qui permettront de renforcer la collaboration et le dialogue, et de jeter des ponts pour favoriser la stabilité dans la région. Nous saluons également la large participation de l'Iraq à plusieurs cadres et mécanismes régionaux pour promouvoir la recherche de solutions aux problèmes de la région.

Par ailleurs, nous espérons que des progrès seront réalisés sur la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus, ainsi que sur les archives koweïtiennes. Nous nous félicitons du décret publié par le Premier

Ministre iraquien portant création d'un comité chargé de soutenir les activités visant à retrouver les personnes portées disparues. Nous saluons ces efforts constants et soulignons l'importance de poursuivre la coopération entre les deux pays sur ce dossier critique jusqu'à ce qu'il soit réglé conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Dans le contexte de la prorogation prochaine du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, nous soulignons que les Émirats arabes unis sont prêts à travailler avec les membres du Conseil et en coordination avec l'Iraq pour faire en sorte qu'un texte soit adopté d'un commun accord, qui permettra de fournir l'appui nécessaire pour répondre aux besoins actuels de l'Iraq.

Pour terminer, nous renouvelons notre appui à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Iraq, et exprimons une nouvelle fois notre rejet de toute ingérence dans les affaires intérieures du pays. Nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple iraquien frère dans ses efforts pour se relever et dans ses aspirations à construire un avenir meilleur, de paix et de prospérité.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Jeanine Hennis-Plasschaert, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), et M^{me} Khanim Latif de leurs exposés.

L'Iraq a enregistré des progrès politiques soutenus et une amélioration notable des conditions de sécurité depuis octobre dernier, date à laquelle le Gouvernement actuel a été formé. La rapidité avec laquelle le Gouvernement iraquien a planifié et mis en œuvre les réformes économiques et budgétaires et ses engagements en matière de lutte contre la corruption méritent tout particulièrement d'être salués. Le Conseil de sécurité doit encourager le Gouvernement iraquien à tout mettre en œuvre pour que ces initiatives bénéficient à l'ensemble de la population iraquienne, y compris les femmes, les jeunes et les personnes déplacées à l'intérieur du pays.

En ce qui concerne les élections aux conseils de province, nous nous joignons au Secrétaire général pour saluer l'intention du Gouvernement de les organiser avant la fin de 2023, et nous partageons son opinion selon laquelle la transparence et l'inclusivité du processus électoral sont indispensables. Nous prenons note avec satisfaction de la collaboration active de l'Iraq avec les pays voisins et la communauté internationale à tous les niveaux. S'agissant de la question de la pénurie d'eau liée au climat, par exemple, l'accueil par l'Iraq de la troisième conférence internationale sur l'eau de Bagdad et sa

participation à la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 illustrent sa volonté de recourir au dialogue afin d'explorer des solutions pour faire face à ce défi transrégional critique et sensible. Cet engagement continu doit être soutenu par le Conseil de sécurité.

Le Japon se félicite également de la coopération étroite entre l'Iraq et le Koweït au sujet des nationaux du Koweït et d'État tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus, comme l'a mentionné la Représentante spéciale dans son exposé. En outre, le rôle constructif de l'Iraq dans le renforcement de la confiance régionale reste un point d'ancrage pour la paix et la stabilité dans la région. À cet égard, nous rappelons avec satisfaction les efforts de médiation déployés par l'Iraq, ainsi que par d'autres acteurs, qui ont contribué à jeter les bases de l'accord visant à normaliser les relations entre l'Iran et l'Arabie saoudite. Aucune attaque contre le territoire iraquien, y compris dans la région du Kurdistan, ne doit avoir lieu. Le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq est une condition préalable pour la paix et la stabilité dans ce pays, ainsi que pour les relations de bon voisinage dans la région.

Enfin, la MANUI a fait preuve d'un engagement indéfectible en faveur de l'Iraq au cours des 20 dernières années. Les efforts déployés par la MANUI pour promouvoir le dialogue national et régional ont beaucoup contribué à la stabilité de l'Iraq et de la région. Même 20 ans après son mandat initial, le rôle de la MANUI reste essentiel. Nous, membres du Conseil de sécurité, devons poursuivre les discussions sur cette question et essayer de trouver la meilleure approche pour la MANUI et les entités des Nations Unies afin d'aider le Gouvernement et le peuple irakiens à parvenir à la stabilité et à la prospérité. Le Japon continuera d'apporter son plein appui aux travaux de la MANUI.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Hennis-Plasschaert, des informations qu'elle nous a fournies, et M^{me} Khanim Latif de son témoignage. Je salue également la présence dans cette salle du Représentant permanent de l'Iraq.

L'Équateur appuie les travaux de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et se félicite des résultats des actions entreprises par la Représentante spéciale pour promouvoir la paix, la réconciliation nationale et la sécurité en Iraq. Nous approuvons les principes que le programme de réforme du Gouvernement iraquien vise à mettre en œuvre, en mettant l'accent sur la lutte contre la corruption, la création d'emplois, la

diversification de l'économie et l'amélioration de la fourniture des services publics. Nous encourageons également les autorités irakiennes à poursuivre le processus de discussion en vue d'adopter de nouveaux cadres juridiques sur les questions prioritaires par le biais d'une approche participative et multipartite aux niveaux national et local.

En vertu de la résolution 2631 (2022), une gouvernance efficace fondée sur la mise en œuvre d'objectifs nationaux, la stabilité politique et la promotion de conditions propices au bien-être et au développement sont des facteurs indispensables pour avancer sur la voie de la consolidation de la paix. Nous encourageons la poursuite et l'approfondissement des efforts visant à renforcer l'état de droit et les institutions en Iraq grâce à des processus de responsabilisation transparents qui garantissent une participation pleine, égale et effective des femmes, conformément aux dispositions de la résolution 1325 (2000). L'Iraq doit renforcer ses canaux de coopération aux niveaux local et régional afin de relever des défis tels que la dévaluation de sa monnaie, les effets des changements climatiques, en particulier la pénurie d'eau, et la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire, ainsi que les défis liés à la promotion du retour et de la réintégration des personnes déplacées et à la création d'institutions efficaces pour la promotion et la protection des droits humains.

Nous condamnons la poursuite des attaques attribuées à Daech qui, comme nous l'avons entendu, continuent de faire peser une menace sur la vie et la sécurité des civils, bien que leur nombre ait diminué par rapport à l'année précédente. Nous déplorons les pertes civiles causées par les engins explosifs improvisés et les restes de guerre. Le plan d'action visant à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants par les Forces de mobilisation populaire est un outil dont la mise en œuvre peut contribuer à réduire durablement les violations des droits humains commises contre des mineurs. Le Conseil doit rejeter la violence et défendre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays. La paix en Iraq favorisera la paix dans la région.

L'Équateur appuie la prorogation du mandat de la MANUI pour une année supplémentaire. Nous espérons également qu'il sera possible de procéder à un examen stratégique et indépendant, en étroite consultation avec le Gouvernement iraquien et toutes les parties prenantes, et en prenant en considération les questions de genre. Dans ce processus de consolidation, il est impératif que nous aidions le Gouvernement iraquien à appliquer des stratégies qui favorisent le développement socioéconomique et la bonne gouvernance.

Enfin, l'assistance fournie par la MANUI sera également essentielle pour renforcer les capacités institutionnelles afin de promouvoir la participation de tous les secteurs sociaux et politiques, et en particulier des femmes, des jeunes et des minorités, ainsi que des représentants ethniques et religieux.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : À mon tour, je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général Jeanine Hennis-Plasschaert de son exposé détaillé sur la situation qui a cours en République d'Iraq. Nous avons aussi écouté attentivement M^{me} Khanim Latif, et nous nous félicitons de la participation du Représentant permanent de l'Iraq à la présente séance.

Nous suivons de près la dynamique positive à l'œuvre sur le plan de la politique intérieure en Iraq, pays ami, malgré des conditions socioéconomiques qui restent difficiles.

À cet égard, nous saluons et soutenons l'action menée par le Conseil des ministres, sous la direction de M. Mohammed Shia' Al Sudani, en vue d'améliorer la situation sociopolitique dans le pays, d'y maintenir la stabilité, la sécurité et l'ordre et de mener des réformes socioéconomiques. Nous espérons que toutes les forces politiques iraqiennes conserveront une attitude responsable et s'emploieront à régler les différends par la seule voie d'un dialogue constructif et dans l'intérêt de toutes les communautés ethniques et religieuses et de tous les groupes sociaux.

Dans ce contexte, nous sommes pour la poursuite des négociations de fond entre les autorités fédérales de Bagdad et la Région autonome du Kurdistan d'Iraq sur toutes les questions litigieuses en suspens, et avant tout celles qui concernent l'industrie du pétrole et du gaz. Nous sommes convaincus que le règlement de ces questions permettra d'exploiter pleinement le potentiel économique du pays, au profit des Kurdes et du peuple iraqien en général.

D'après le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2023/340), différentes provinces de la République continuent d'être la cible d'attaques commises par des combattants de Daech, qui compromettent ainsi une sécurité régionale déjà précaire. Nous sommes préoccupés par l'activité militaire dans le nord du pays, notamment la Région autonome du Kurdistan. Dans ce contexte, nous tenons à souligner une fois de plus que les difficultés et les menaces qui demeurent ne peuvent trouver de remède efficace qu'à la faveur de la coordination la plus large possible des efforts antiterroristes. En même

temps, nous maintenons que toutes les parties engagées dans la lutte contre le terrorisme en Iraq doivent respecter la souveraineté de l'État iraqien et mener leurs actions en coordination avec les autorités officielles.

Nous ne pouvons manquer de signaler à cet égard que la normalisation durable en Iraq reste entravée par les tentatives de certains pays de capitaliser sur les désaccords intra-iraquiens. Il est inacceptable de transformer le pays en théâtre de règlements de comptes et de confrontation régionale. Nous apprécions vivement les efforts déployés par Bagdad pour bâtir des relations de bon voisinage et appelons la communauté internationale à soutenir les mesures prises par l'Iraq en vue de stabiliser la situation régionale dans son ensemble.

Pour terminer, nous tenons à réaffirmer notre attachement à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à la stabilité de l'Iraq et notre appui indéfectible aux diverses activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, qui fêtera son vingtième anniversaire au moins d'août. Nous sommes en faveur de la prorogation de son mandat, qui expire le 31 mai.

M. Eckersley (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale de son exposé très clair et M^{me} Latif de ce qu'elle a dit sur la protection des droits des femmes et des filles.

Tout d'abord, je salue la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et la félicite des travaux qu'elle continue de mener, et je remercie l'équipe pour ses efforts. Depuis 20 ans, la Mission joue un rôle crucial à l'appui de l'Iraq et du peuple iraqien. Nous sommes résolument en faveur du renouvellement du mandat de la MANUI et nous nous félicitons de l'occasion que cela donnera de procéder à un examen stratégique indépendant pour vérifier que la Mission est en phase avec les menaces actuelles à la paix et à la sécurité en Iraq.

Le Royaume-Uni reste déterminé à soutenir le Gouvernement iraqien et la mise en œuvre de son ambitieux programme de réformes. L'approbation du budget constituera, en particulier, une étape essentielle dans la suite à donner aux priorités du Gouvernement, y compris sur la réforme économique et la diversification énergétique. Nous accueillons avec satisfaction les mesures déjà prises pour combattre la corruption, renforcer l'infrastructure économique et entamer la transition vers des énergies vertes.

Nous saluons aussi les mesures prises par le Gouvernement iraqien pour trouver des solutions durables à la crise du déplacement en Iraq, fournir des

services essentiels et venir en aide aux personnes rescapées du conflit, y compris les membres des communautés minoritaires. Nous continuons d'appeler à poursuivre l'application de la loi sur les rescapées yézidiennes, y compris par le versement rapide de réparations aux rescapées. Par ailleurs, le Royaume-Uni maintiendra sa coopération avec le Gouvernement iraquien à l'appui de l'application du principe de responsabilité pour la violence sexuelle liée au conflit, en particulier afin que les crimes horribles perpétrés par Daech soient abordés et fassent l'objet de poursuites véritables.

Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général des informations mises à jour qu'elle a communiquées sur la Région du Kurdistan et exhortons le Parlement de la Région du Kurdistan et le Gouvernement de la Région du Kurdistan à prendre toutes les mesures voulues pour que les élections prévues puissent avoir lieu en novembre, sans report supplémentaire. Il incombe à toutes les parties de garantir un processus électoral qui soit conforme aux normes internationales et défende les droits de tous les citoyens, y compris les femmes et les minorités, notamment celui de participer au processus démocratique. Nous accueillons avec satisfaction les derniers éléments fournis par la Représentante spéciale sur les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et les biens koweïtiens disparus.

Nous saluons l'accent mis par l'Iraq sur ses relations régionales, et nous nous félicitons du rôle de la Représentante spéciale à l'appui du dialogue régional. Alors que nous continuons de voir les effets néfastes des changements climatiques, la mobilisation de la Représentante spéciale sur les questions environnementales transfrontières est particulièrement précieuse.

Une fois encore, je tiens à réaffirmer l'attachement du Royaume-Uni à la stabilité et à la sécurité de l'Iraq, ainsi qu'au rôle d'appui essentiel de la Mission. Nous attendons avec intérêt de participer à de nouvelles discussions sur le renouvellement du mandat dans les jours qui viennent.

La Présidente : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Suisse.

Mes remerciements s'adressent à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq et à M^{me} Khanim Latif pour leurs exposés. La Suisse se félicite du travail de la Représentante spéciale et de l'ensemble du personnel de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) depuis bientôt 20 ans. Par ailleurs,

nous saluons la présence parmi nous du représentant de l'Iraq.

La Suisse salue le programme de réformes du Gouvernement iraquien, qui comprend entre autres la lutte contre la corruption, la fourniture de services sociaux de base, la lutte contre les changements climatiques et la protection des droits humains. Nous encourageons le Gouvernement à prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre ces réformes et ainsi répondre aux aspirations légitimes du peuple iraquien.

Trois points nous semblent particulièrement importants.

Premièrement, nous saluons la bonne représentation des femmes au Parlement ainsi qu'au sein du Gouvernement et nous encourageons l'Iraq à bâtir sur celle-ci pour renforcer la participation pleine, égale, significative et sûre des femmes dans tous les aspects de la vie. Comme vient de le dire M^{me} Latif, l'approbation de la loi contre la violence domestique serait un pas important. En outre, les efforts pour la protection des droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique et plus généralement pour protéger l'espace pour la société civile doivent continuer. Les responsables des violations des droits humains doivent répondre de leurs actes. À cet égard, nous saluons les activités menées par la MANUI en vue d'assister le Gouvernement dans ces domaines.

Deuxièmement, la protection des minorités et des personnes les plus vulnérables est essentielle pour la cohésion sociale et la réconciliation nationale. À ce sujet, la Suisse salue les efforts de l'Iraq pour trouver des solutions durables pour les Iraquiennes et les Iraquiens déplacés à l'intérieur de leur pays. Leur fournir la documentation civile nécessaire pour accéder aux services sociaux de base, y compris l'éducation pour les enfants, est fondamental. Nous reconnaissons les progrès accomplis par le Gouvernement iraquien dans la mise en œuvre de la loi sur les rescapées yézidiennes avec les premiers paiements. En outre, la problématique de l'inclusion des enfants nés de la violence sexuelle liée aux conflits mérite d'être abordée, notamment par le traitement des obstacles administratifs auxquels ces derniers sont confrontés pour être enregistrés.

Troisièmement, la Suisse se félicite de l'adhésion de l'Iraq à la Convention sur l'eau de 1992. Nous saluons l'organisation des conférences sur l'eau, à Bagdad, et les changements climatiques, à Bassora. En effet, les changements climatiques sont un facteur déstabilisant en Iraq. Ils contribuent aux sécheresses et à la raréfaction

de l'eau, avec des conséquences graves pour l'agriculture et les moyens de subsistance, qui renforcent les menaces de troubles sociaux et de déplacements internes. Chaque mesure visant à atténuer les effets des changements climatiques sert également à la prévention. C'est pourquoi la Suisse est d'avis que les aspects liés aux changements climatiques devraient être maintenus et renforcés dans le mandat de la MANUI.

En ce qui concerne les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus, nous saluons les efforts continus pour avancer dans ce dossier, y compris la question des biens koweïtiens disparus, notamment celle des archives nationales.

En conclusion, j'aimerais rappeler notre attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Iraq, et remercier l'Iraq pour ses efforts pour plus de stabilité dans la région en facilitant le dialogue. Le Conseil se doit de soutenir l'Iraq dans la poursuite de son parcours vers un avenir stable et prospère. La Suisse s'engagera dans ce but dans les négociations pour le renouvellement du mandat de la MANUI.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de l'Iraq.

M. Fatah (Iraq) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à féliciter S. E. l'Ambassadrice Pascale Baeriswyl, Représentante permanente de la Suisse, de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je tiens également à remercier S. E. l'Ambassadeur Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie, de sa présidence du Conseil en avril. Je remercie en outre M^{me} Jeanine Hennis-Plasschaert, Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq et Cheffe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), de son exposé. Je prends note de l'exposé de M^{me} Khanim Latif.

Le Gouvernement iraquien persévère dans le cadre du partenariat national pour mener à bien son ambitieux programme de réforme, notamment la diversification de l'économie, la mise en place d'institutions démocratiques et de sécurité plus solides, la lutte contre les armes échappant à tout contrôle, le renforcement de l'application du principe de responsabilité, le renforcement de la sécurité et de la stabilité du pays, la promotion des droits humains et de l'autonomisation des femmes, le bouclage du dossier des réfugiés et la réalisation des objectifs de développement durable pour tous les Iraquiens. Il ne ménage aucun effort pour relever les défis auxquels le pays est confronté,

notamment la lutte contre la corruption administrative et financière et l'inflation.

Le Gouvernement s'attache également à engager des réformes radicales des systèmes bancaire et fiscal, afin qu'ils puissent s'aligner sur le système mondial. Par ailleurs, il s'attaque à la crise de l'électricité, met en œuvre des projets stratégiques, améliore la prestation des services publics et crée des possibilités d'emploi pour tous les Iraquiens, en particulier les jeunes. Il concentre également ses efforts sur la préservation de la part des ressources en eau qui revient à l'Iraq et sur l'amélioration et l'augmentation de la production agricole. Des efforts sont en cours pour préparer la troisième Conférence de Bagdad pour la coopération et le partenariat, qui aura lieu au cours du dernier trimestre de cette année et qui sera axée sur les questions économiques, qui constituent la priorité de l'actuel Gouvernement iraquien, conformément au programme qu'il s'est fixé.

Je voudrais informer le Conseil de sécurité des principaux faits nouveaux survenus en Iraq au cours des quatre derniers mois. En ce qui concerne les relations entre le Gouvernement fédéral à Bagdad et le Gouvernement de la Région du Kurdistan, il y a un certain rapprochement, surtout depuis que les parties se sont entendues sur la part de la Région du Kurdistan dans le budget national et sur l'accord provisoire sur les exportations de pétrole de la Région, en attendant l'adoption par le Parlement iraquien d'une loi permanente sur le pétrole et le gaz. Ces évolutions contribueront au succès des efforts déployés par les parties pour améliorer leurs relations et régler un certain nombre de problèmes en suspens, notamment la modification des articles pertinents de la Constitution et la question des territoires contestés.

En ce qui concerne la sécurité, et malgré la présence réduite des groupes terroristes sur le terrain, l'Iraq continue de coopérer avec la communauté internationale, l'ONU et les institutions spécialisées pour combattre les idéologies radicales ou les éliminer totalement, en plus de coopérer avec l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes. L'Iraq poursuit sa coopération avec la mission de l'OTAN en Iraq, dont les représentants forment les forces de sécurité iraquiennes et fournissent des conseils militaires en coopération avec le Ministère de la défense et le Conseil de sécurité nationale, ce qui est l'un des résultats de la visite du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères à Bruxelles le mois dernier, notamment de sa rencontre avec le Secrétaire général de l'OTAN.

L'Iraq appelle une nouvelle fois au respect de sa souveraineté, de son indépendance et de son intégrité territoriale, et souligne l'importance de défendre les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier l'égalité souveraine et le principe du bon voisinage.

En ce qui concerne l'appui aux régions libérées et aux réfugiés, le camp de Hol accueille quelque 60 000 personnes, dont la moitié sont des Iraquiens, et le Gouvernement met tout en œuvre pour rapatrier chaque mois 150 familles iraqiennes et les transporter au camp de Jadaa pour assurer leur sécurité et leur réadaptation psychologique. En outre, le Gouvernement est déterminé à appliquer pleinement l'accord de Sinjar et à permettre le retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité des yézidis dans leurs foyers.

L'Iraq appelle les autres pays et la communauté internationale à assumer leurs responsabilités, à intensifier leurs efforts, à mettre en place toutes les mesures et procédures nécessaires pour faciliter le rapatriement de leurs ressortissants du camp de Hol et d'autres lieux en mettant à profit le Cadre global pour l'appui des Nations Unies au rapatriement des nationaux de pays tiers depuis la République arabe syrienne et l'Iraq, et à créer un environnement propice à servir l'intérêt supérieur des enfants, conformément au droit international, étant donné que la majorité des réfugiés du camp de Hol ont moins de 12 ans et n'ont aucun moyen de s'extraire de cette situation désespérée et des privations qui en découlent. L'Iraq rappelle également l'importance pour la communauté internationale de s'acquitter de ses responsabilités s'agissant d'extrader les terroristes et de mettre fin au financement du terrorisme.

En ce qui concerne le secteur économique, le Gouvernement iraquien concentre actuellement ses investissements sur de nouvelles infrastructures afin de diversifier et de développer un certain nombre de secteurs productifs, notamment la reconstruction, l'industrie, l'agriculture, l'énergie renouvelable et les technologies de l'information et des communications. Pour atteindre cet objectif, il s'attache tout particulièrement à mettre en place un système d'infrastructure de connectivité multidimensionnel comprenant des ports, des aéroports, des autoroutes et des lignes de chemin de fer pour relier l'Iraq aux pays voisins et aux pays du Golfe, tels que les Émirats arabes unis, Oman et le Qatar. L'Iraq est prêt à coopérer avec tous les pays autour de partenariats économiques, et nous avons des comités qui travaillent sur des projets économiques impliquant des partenariats productifs entre

l'Iraq et des pays frères de la région arabe, ainsi que des pays du monde entier.

Le Gouvernement iraquien attache une importance particulière aux investissements dans le secteur du gaz naturel, qui est essentiel pour le marché mondial de l'énergie. Il procède à des examens mensuels de l'environnement d'investissement en Iraq et s'efforce de l'améliorer par voie législative. Le Conseil économique ministériel se concentre sur la participation du secteur privé. Parallèlement, le Gouvernement se penche actuellement sur la question du secteur public en tant qu'employeur exclusif, et le Parlement iraquien envisage de voter une loi unifiée sur la retraite, qui constituerait une réforme structurelle importante, car elle appuierait également le secteur privé. En ce qui concerne l'autonomisation des femmes, l'Iraq s'est engagé à respecter les conventions internationales sur les femmes et la famille pour ce qui est de la participation des femmes aux niveaux politique, législatif et exécutif. Nous comptons 96 députées, ainsi que 116 femmes juges et trois femmes ministres, ce qui témoigne de notre détermination à garantir la participation des femmes. Le Gouvernement iraquien promeut actuellement l'ensemble des institutions et des comités chargés d'améliorer la participation des femmes à la prise de décisions, y compris dans le domaine politique.

S'agissant des droits humains, l'Iraq s'apprête à accueillir, en septembre, la cinquante-deuxième session du Comité arabe des droits de l'homme, conformément à la décision adoptée par la Ligue des États arabes au niveau ministériel.

L'Iraq et l'ONU ont signé, le 30 mars, un plan d'action pour la prévention de l'utilisation et du recrutement d'enfants par les forces armées, ce qui constitue une mesure décisive en vue de l'amélioration de la situation des enfants. La Haute Commission indépendante des droits de l'homme continue de s'acquitter de ses responsabilités et de son mandat, notamment en répertoriant les différentes revendications des manifestants et en veillant à ce que les forces de sécurité soient présentes pour les protéger, ainsi qu'en répondant aux besoins des prisonniers et des pensionnaires des maisons de retraite et des orphelinats.

Nous coopérons étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le développement en vue du rapatriement et du retour des déplacés, en particulier dans les districts de Haouija et de Riyad, et des résidents du camp de Debaga, ainsi que du suivi des services liés à l'éducation et à la santé de ces personnes. Nous avons également participé à la première réunion du comité spécial sur la mise en œuvre des dispositions de la loi sur la traite des

êtres humains, et nous discutons de la mise en place de mécanismes et de procédures spécifiques pour traiter un certain nombre de questions, notamment la mendicité et les travailleurs étrangers, ainsi que les cas suspects d'extorsion numérique et d'autres affaires préjudiciables.

Pour ce qui est de la lutte contre la désertification et les changements climatiques, l'Iraq a participé, avec une délégation de haut niveau, à la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable », et fait des déclarations très importantes durant les manifestations parallèles qui se sont déroulées sous la présidence du Président de la République.

L'Iraq est le premier État arabe et le quarante-neuvième pays au monde à avoir adhéré à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, ce qui atteste de son sérieux en matière de coopération et de négociation avec les États voisins sur cette question ainsi que de sa volonté de protéger le Tigre et l'Euphrate. Je rappelle en outre que l'Iraq est parvenu à mener à bien une diplomatie de l'eau en vue de garantir le droit légitime des Iraquiens de disposer de leur part des ressources en eau, de mettre en œuvre les objectifs de développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et de remédier aux effets néfastes de la sécheresse aux niveaux socioéconomique et culturel et à ses vastes répercussions sur l'environnement, notamment les températures caniculaires et la désertification galopante, dans la mesure où ils nuisent aussi à la sécurité alimentaire, à la santé et aux transports et provoquent des déplacements, des changements démographiques et des bouleversements. De surcroît, ces phénomènes mettent en péril la biodiversité et les sites historiques inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, ainsi que les zones humides classées selon la Convention de Ramsar. À cet égard, l'Iraq insiste sur sa volonté d'appuyer les efforts déployés à l'échelle internationale pour résoudre la crise de l'eau, réduire le gaspillage de l'eau et remédier à l'augmentation de la teneur en sel des eaux grâce à une gestion transfrontalière de l'eau qui garantisse sa répartition équitable en vue de lutter contre la pénurie d'eau, qui a entraîné une diminution des niveaux d'eau dans les rivières, les marais et les lacs. Nous devons par ailleurs nous attacher à coopérer avec les pays voisins aux fins d'une gestion équitable et intégrée des ressources en eau transfrontalières.

En ce qui concerne ses relations avec l'État frère du Koweït, l'Iraq tient à préserver ses relations bilatérales avec ce pays. Il promeut et entretient ces relations aux niveaux politique, économique et culturel afin d'assurer la prospérité des peuples des deux pays. Nous poursuivons notre dialogue sur tous les aspects techniques et juridiques de la démarcation définitive des frontières marines et maritimes entre les deux pays au-delà du point 162. Qui plus est, Bagdad a accueilli, le 19 février, la cinquième série de réunions du comité technique conjoint irako-koweïtien, et la sixième série s'est déroulée récemment au Koweït.

L'Iraq salue les efforts déployés par le Comité international de la Croix-Rouge, qui assure la présidence de la Commission tripartite, qui est chargée du suivi du dossier des prisonniers de guerre et des Koweïtiens et nationaux de pays tiers portés disparus. Nous nous engageons à poursuivre notre coopération dans ce domaine.

Pour terminer, je remercie S. E. le Secrétaire général António Guterres pour la position ferme adoptée par l'ONU, à savoir épauler l'Iraq et défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale, comme il l'a rappelé durant la visite qu'il a effectuée en Iraq, du 1^{er} au 2 février, en compagnie de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary DiCarlo. Je sais gré à la communauté internationale de son soutien constant aux efforts que nous consentons pour promouvoir la prospérité et la stabilité au profit du peuple iraquien. Je suis reconnaissant de l'action menée par la MANUI à cet égard. Nous demandons que le mandat de la MANUI soit renouvelé pour une année supplémentaire. Dans l'intervalle, il est essentiel de procéder à un examen indépendant des activités futures de la MANUI, qui pourrait déboucher sur un mandat limité de la Mission, conformément aux exigences exprimées par le Gouvernement iraquien. Nous adressons également nos remerciements à l'équipe de pays, au sein de laquelle sont représentés un certain nombre d'institutions spécialisées et de fonds des Nations Unies, pour la fourniture d'une aide humanitaire de base.

La Présidente : Il n'y a plus d'oratrice ou d'orateur inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à midi.